

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Mai 2019**

**OBJET : Prise à bail de 7 places de stationnement dans le parking du 8 mai 1945 à Aubagne, destinées aux services de la DGAS.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la prise en location de 7 emplacements de stationnement dans le parking du 8 mai 1945 à Aubagne, à compter du 3 juin 2019 ;
- d'autoriser la signature du contrat d'abonnement correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

Le montant de la dépense annuelle soit 4 671,80 € sera imputé au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**